

Auteur : République du Chili

Commission : Conseil économique et social

Thème : Les terres agricoles dans le monde : quelles propriétés pour quelles utilisations ?

Le Chili est favorable au libre-échange qui favorise le développement général de l'économie mondiale, et par conséquent la délégation chilienne insistera sur la nécessité de ne pas exclure le marché des terres agricoles.

Le Chili, dans le domaine économique, a toujours été favorable à la réduction et à la suppression de toutes les barrières commerciales. Il a également défendu la suppression des entraves aux investissements à l'étranger, ainsi qu'à tout ce qui pourrait faire obstacle à la liberté économique.

Par conséquent, notre pays a toujours fait partie, dès 1947, des 23 pays qui, aux côtés du Commonwealth, ont signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En effet, le développement du libre-échange a favorisé au cours des années suivantes, la croissance de tous les pays membres.

Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, notre délégation soutient l'opinion que la liberté de circulation des produits et des capitaux entraînera une croissance générale de l'économie mondiale.

La libre concurrence dans le marché des terres agricoles est donc une démarche qui permettra d'obtenir un rendement majeur des terrains touchés, au bénéfice, non seulement des nouveaux propriétaires qui y investiront, mais aussi de l'ensemble des pays concernés.

Nos experts prévoient donc une augmentation importante de la production agricole totale, aussi bien des cultures industrielles que des cultures alimentaires, ces dernières ne pouvant apporter que des bénéfices à la population mondiale, en satisfaisant de façon plus efficace ses besoins. Par conséquent, la délégation du Chili propose qu'il y ait un libre commerce des terres sans frontières.